

Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

PB

Date de l'annonce publique de la séance:  
13.11.2014

Date de la convocation des conseillers :  
13.11.2014

point de l'ordre du jour no:  
10<sup>E</sup>13

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 21 novembre 2014

**Présents:** Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Codello, échevins,  
Maroldt, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Bernard,  
Freis, Mischo, Huss, Biltgen, Kersch, conseillers  
Espen, secrétaire général

**Absents:** Hinterscheid, échevin, Knaff, Hildgen, conseillers

STAT OF DISTRICT

01 DEC. 2014

**Le Conseil Communal;** Luxembourg

### **Objet: Acte de vente entre la Ville et Madame Kelly CABRAL FORTES**

Vu l'acte de vente signé en date du 11 novembre 2014 par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, et Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, entre la Ville et Madame Kelly CABRAL FORTES, aux termes duquel la Ville vend à Madame Kelly CABRAL FORTES, dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Nonnewisen Ilôt 4N, 18, rue Louis Braille à Esch-sur-Alzette, inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord, au lieu-dit «rue Louis Braille» n° 2776/18338, un appartement, désigné par le n°207 BB 01 d'une surface de 67 m<sup>2</sup>, représentant 11,9404 millièmes, ainsi qu'une cave n°156 PB 81, d'une surface de 7,28 m<sup>2</sup>, représentant 0,6311 millièmes, pour le prix de 183.498,00.-€ ;

Que par le même acte notarié, Madame Kelly CABRAL FORTES acquiert un emplacement intérieur de parking n°104 PD 81 au sous-sol de la copropriété prédésignée, d'une surface de 13,52 m<sup>2</sup>, représentant 1,1721 millièmes, pour le prix de 25.000.-€ ;

Considérant que cette vente se fait en application de la délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette du 23 avril 2010 arrêtant les critères d'attribution des immeubles subventionnables, sur base des contrats de réservation déposés par les intéressés suite à la publication de l'offre publique de vente effectuée par la Ville entre le 18 mai 2014 et le 18 juin 2014;

Considérant que le prix de vente global de 208.498,00.-€ sera imputé sur les articles 1/612/261300/09029 et 1/612/261100/09029 « Nonnewisen – Lot 4N – aliénation de biens fonciers – immeubles bâtis » ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e**  
**avec 15 voix oui et 1 voix non**

l'acte précité.

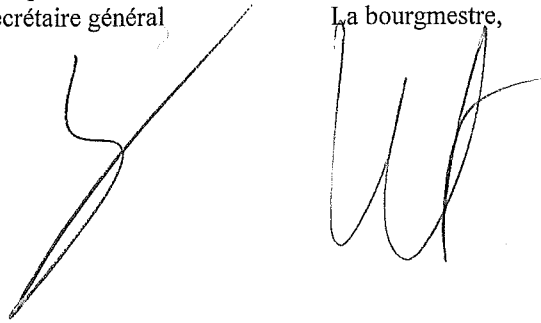
En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 27.11.2014  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général

La bourgmestre,



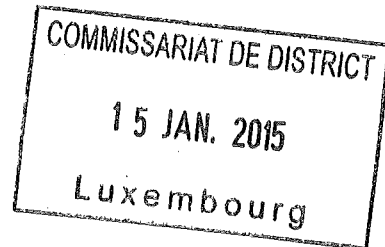
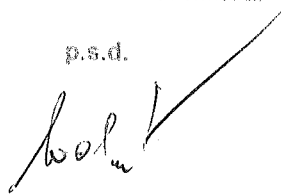
ESCH  
Secretariat  
20.01.2015 P.B.

N° T.1/175/14.

Vu et approuvé  
Luxembourg, le 9 janvier 2015

Pour le Ministre de l'Intérieur

p.s.d.



COMMISSARIAT DE DISTRICT  
15 JAN. 2015  
Luxembourg